



Bordeaux, le 4 septembre 2018

## Communiqué

### « Produits phytosanitaires : à qui faire confiance ? »

La profession agricole a clairement affiché son ambition, au travers du « [contrat de solutions](#) », encore récemment salué par plusieurs ministres (Agnès Buzyn, Frédérique Vidal, Stéphane Travert, et Nicolas Hulot), de construire une trajectoire de progrès pour la protection des plantes basée sur des solutions concrètes, efficaces et durables afin de répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs en matière d'alimentation.

L'État français dispose de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ([Anses](#)). Cet établissement public est placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Il dispose d'un réseau de onze laboratoires de référence et de recherche et peut ainsi émettre des avis scientifiques *a priori* fiables.

Pourtant, comme on a pu s'en rendre compte dans un passé récent, le gouvernement peut prendre une décision sans tenir compte des conclusions de l'Anses.

Estimant que la profession agricole est en droit d'exiger des réponses claires et fiables sur un sujet aussi sensible que celui de l'utilisation de produits phytosanitaires, la **FDSEA de la Gironde** s'interroge :

A qui peut-on faire confiance ? A l'Anses, dont les avis ne sont pas suivis par le pouvoir politique ? Aux élus politiques qui prennent des décisions davantage fondées sur la croyance populaire et les emballements médiatiques que sur des réalités scientifiques ?

Peut-on faire confiance au Président de la République et au Gouvernement qui s'étaient engagés à « ne laisser aucun producteur sans solution » ?

Les agriculteurs de la **FDSEA de la Gironde** veulent croire que le nouveau ministre de la Transition écologique, François de Rugy, saura prendre des décisions sérieuses et réfléchies, fondées sur des données scientifiques avérées !

Les distorsions de concurrence supplémentaires résultant d'interdictions hâtives formulées sans solution de substitution ouvriraient immanquablement la porte à des importations massives de denrées alimentaires loin de respecter les cahiers des charges de nos productions agricoles.

**Contacts :** - Jean-Louis DUBOURG, Président de la FDSEA – 06 83 98 39 95  
- Patrick VASSEUR, Vice-Président de la FDSEA – 06 81 65 53 71